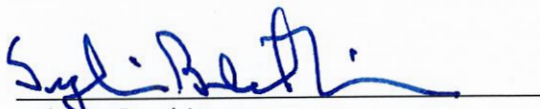


**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 219
VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA
RESTAURATION PATRIMONIALE**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le 9 décembre 2021, à 20 h, un avis de motion a été donné par M. Alexandre Bélisle, maire de la Municipalité de Verchères, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement visant l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Donné à Verchères, le 10 décembre 2021.



Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Projet de règlement numéro 219